

AR Prefecture

005-210500237-20191113-20191113179-DE  
Reçu le 19/11/2019  
Publié le 19/11/2019



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 NOVEMBRE 2019**

N° DEL 2019.11.13/179

Thème : URBANISME 10

**Objet : Acquisition  
d'une emprise  
d'environ 202 m<sup>2</sup> à  
prélever sur la parcelle  
privée AM n°176 -  
Cession de 5 places  
privatives de  
stationnement.**

Convocation :

Date : 05/11/2019

Affichage : 05/11/2019

Nombre de membres  
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 26

Nombre de  
suffrages

exprimés : 31

Le **mercredi 13 novembre 2019** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**Étaient Présents :**

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

**Étaient représentés :**

MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard ;  
KHALIFA Daphné donne pouvoir à GUÉRIN Nicole ;  
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed ;  
HOLLARD Rémi donne pouvoir à FERRAINA Marie-Hélène ;  
DAZIN Florian donne pouvoir à MONIER Bruno ;

**Absents excusés :**

MARTINEZ Gilles, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault,  
ROMAIN Manuel, HOLLARD Rémi, PEYTHIEU Éric, DAZIN Florian.

**Secrétaire de séance :** Mohamed DJEFFAL

**AR Prefecture**

005-210500237-20191113-20191113179-DE  
Reçu le 19/11/2019  
Publié le 19/11/2019

**Rapporteur : POYAU Aurélie**

Conformément aux engagements pris par le promoteur de l'opération "Les jardins de sainte Catherine", envers la commune, il a été proposé d'offrir la possibilité de créer 5 places de stationnements à l'usage des riverains, sur la parcelle cadastrée AM n°176, ceci afin de simplifier la circulation sur le chemin vieux, réduire le nombre de places de stationnement latérales en offrant du stationnement supplémentaire public.

Il est proposé que les places de stationnement en aérien sur la parcelle cadastrée AM n°176, soient aménagées par le promoteur puis cédées à la commune à l'euro symbolique. L'emprise de ces places représente environ 202 m<sup>2</sup>.

Étant précisé que les frais d'établissement du document d'arpentage seraient à la charge du promoteur et les frais d'acte, à la charge de la commune.

La commune a par ailleurs été sollicitée par les riverains de cette opération immobilière, souhaitant privatiser ces places pour leur propre usage.

Il est donc envisagé que la commune puisse céder ces places de stationnement aux riverains, à l'unité et pour un montant de 7 000€.

Étant précisé que les frais d'établissement du document d'arpentage ainsi que les frais d'acte seront, à la charge de chaque acquéreur.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu l'avis des domaines,

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter l'acquisition d'une emprise aménagée comprenant 5 places de stationnement, d'environ 202 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle cadastrée AM n°176, à l'euro symbolique et dans les conditions ci-dessus explicitées,
- D'accepter la cession de ces 5 places de stationnement privatives, à l'unité, pour un montant de 7 000€, aux riverains de l'opération immobilière côté chemin vieux,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 31**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

URBANISME 10 DEL 2019.11.13/179

PUBLIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM  
Signature numérique de Gérard FROMM  
Le 21/11/2019 15:02:19



